

OPERATION DE LUTTE CONTRE LES CONDUITES ADDICTIVES DANS LA NUIT DU SAMEDI 7 AU DIMANCHE 8 NOVEMBRE 2009

L'alcool au volant reste la première cause d'accident mortel dans le département de l'Aisne, ce dernier concernant 40,63% de ceux-ci.

En outre, particulièrement le week-end, la jeunesse des victimes, et pour certains, une certaine insouciance compte tenu d'une ambiance festive, amène la gendarmerie à ne pas baisser la garde dans la lutte contre ce phénomène de conduites addictives (rappelons qu'il faut inclure, outre l'alcool, les produits stupéfiants)

Dans la nuit de samedi 7 au dimanche 8 novembre, les gendarmes de l'EDSR 02 se sont donc mobilisés sur une action de lutte contre ce fléau, en articulant leur service en deux phases : l'une dynamique qui consistait à repérer les comportements anormaux au volant, et l'autre statique en tenant des postes fixes sur les itinéraires d'aller, ou retour, des établissements festifs. Le bilan de cette opération est le suivant :

236 usagers ont été dépistés, 7 alcoolémies ont été constatées (4 contraventionnelles et 3 délictuelles). 3 rétentions immédiates du permis de conduire ont donc été effectuées. Rappelons que pour une alcoolémie, qu'elle soit contraventionnelle ou délictuelle, le retrait est de 6 points.

Une infraction a également été constatée pour un défaut de contrôle technique.

Par ailleurs, lors de ce contrôle nocturne, un jeune homme de 20 ans a été interpellé par les gendarmes de la BMO de LAON sur COUCY LES EPPES pour une conduite sous empire d'un état alcoolique et l'emprise de produits stupéfiants (cannabis), ce dernier se trouvant au volant d'un véhicule qu'il avait dérobé dans la région de MONTPELLIER, et circulant sous couvert d'un permis de conduire qu'il avait lui-même grossièrement altéré par apposition de sa propre photo sur le document. Il devra répondre également d'un défaut de permis de conduire.

Au cours de sa garde à vue, qui a été prolongée, il a également reconnu 2 grivèleries de carburant, commises sur NOYON (60).

Le mis en cause fait l'objet d'une COPJ pour le 08/01/2010 pour les deux filouteries de carburant (faits antérieurs qu'il a reconnus) et une COPJ pour le 04/02/2010 pour les autres faits.

Signé Capitaine DUSSART, cdt par suppléance l'EDSR 02.